

Commune : 074123
Faverges-Seythenex

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DG)

Envoyé en préfecture le 22/07/2022
Reçu en préfecture le 22/07/2022
Affiché le 22/07/2022
ID : 074-200054138-20220720-DEL2022_VIII_97-DE

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : D9
Feuille(s) : 09
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/01/1999

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .FAVERGES-SEYTHENEX , le07.2019.....

Document dressé par SARL AR-GEO
FOUGERQUSSE .. Géomètre-Expert
à .FAVERGES-SEYTHENEX.....
Date .10/07/2019.....
Signature : PO LANCELON

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

Signatures :
La commune de FAVERGES-SEYTHENEX
Monsieur le Maire
Jacques DALEX



Madame TURQUIER Marie-Noël

